

DIRECTION

Tél. : 04 74 31 32 01
04 74 31 32 03
Fax : 04 74 31 32 04
E-Mail: direction@ch-vienne.fr

DELEGATION DE SIGNATURE

Le Directeur,

- Vu l'arrêté de l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône-Alpes n° 2020-17-0112 portant désignation de M. Christian DUBLÉ, directeur des centres hospitaliers de Vienne, de Beaurepaire et de Condrieu, pour assurer l'intérim des fonctions de directeur de la direction commune des centres hospitaliers de Pélussin et Saint Pierre de Bœuf à compter du 1er juin 2020 ;
- Vu l'article L. 6143-7 du Code de la Santé Publique relatif à la compétence des directeurs des établissements publics de santé ;
- Vu les articles D.6143-33 à D.6143-38 du Code de la Santé Publique relatifs aux modalités de délégation de signature des directeurs des établissements de santé ;

DECIDE

Article 1^{er}:

En l'absence du Directeur par intérim, délégation de signature à caractère général est donnée à Monsieur Alexandre DEROLLEPOT, Directeur Adjoint des centres hospitaliers de Pélussin et Saint Pierre de Bœuf, pour tous les actes en matière d'affaires générales, de finances, de gestion des ressources humaines, d'investissements, de travaux, de services économiques et de qualité des centres hospitaliers de Pélussin et Saint Pierre de Bœuf. Il est également bénéficiaire d'une délégation de signature pour tous les actes administratifs dans le cadre de la garde de direction.


Article 2 :

La présente délégation prend effet à compter du 1er juin 2020.
La présente délégation est publiée sur le site Internet du Centre Hospitalier de Vienne.

Fait à Vienne, le 29 mai 2020.

Le Directeur par intérim

Christian DUBLÉ



Le Directeur Adjoint

Alexandre DEROLLEPOT

